

0330129L
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE HENRI DHEURLE
9 RUE P DE COUBERTIN
33260 LA TESTE DE BUCH
Tel : 0557525520

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/11/2016

Réuni le : 29/11/2016

Sous la présidence de : Philippe Barrat

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Autorisation globale de signer les marchés à l'exception des marchés qui s'inscrivent dans le cadre de l'affectation de ressources spécifiques et en cas d'urgence des marchés de gestion courante dont le montant est inférieur à 5.000€ HT ou 15.000€ HT (pour les travaux et équipements).

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0